

CONSEIL MUNICIPAL DU 10 DÉCEMBRE 2025
PROCÈS-VERBAL

L'an deux mil vingt-cinq, le dix du mois de décembre, à 20 heures, le Conseil Municipal s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire sous la Présidence de Madame Christelle LAHAYE, Maire, convoqué le 5 décembre 2025 conformément aux dispositions de l'article L. 2121-11 du Code général des collectivités territoriales (CGCT).

Étaient présents :

M. Antoine MICHEL, Mme Laurence POIRIER, M. Yannick CHEMINEAU, Mme Catherine LE JALLÉ, adjoints, Mme Isabelle HERBERT, Mme Corinne LUBERT, M. Anthony MÉZIÈRE, Mme Clémence BODARD-HAMON, M. Yannick COTTIN, M. Damien BROSSAS.

Absent excusé :

Monsieur Benoît GOURRICHON.

Absent : Monsieur Arnaud COCANDEAU

Secrétaire de séance : Madame Catherine LE JALLÉ

Convocation du 5 décembre 2025

Nombre de conseillers en exercice : 13

Quorum : 7

Nombre de conseillers présents : 11

Nombre de suffrages exprimés : 11

ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE :

- 1) Approbation du dernier compte-rendu
- 2) Avis sur le Plan de Mobilité Simplifié de la CCVHA
- 3) Tarifs 2026
- 4) Marché ENT E-PRIMO 2026/2030
- 5) SIEMML – Rénovation éclairage public route de Grez-Neuville et rue du Petit Besnon
- 6) Demande d'admission en non-valeur
- 7) Devis à signer
- 8) Décisions du Maire
- 9) Questions diverses

1) APPROBATION DU DERNIER COMPTE-RENDU

Lecture, adoption à l'unanimité des membres présents et signature du procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal en date du 5 novembre 2025.

2) 2025-12-01 AVIS SUR LE PLAN DE MOBILITÉ SIMPLIFIÉ DE LA CCVHA

Madame la Maire explique au Conseil Municipal que la CCVHA demande aux communes membres un avis sur le projet de Plan de Mobilité Simplifié (PdMS) de la Communauté de communes des Vallées du Haut-Anjou dont elle exerce la compétence « Mobilité » depuis juillet 2021.

Elle a depuis mis en place une première série d'actions :

- La mise en œuvre d'un schéma des liaisons cyclables entre les différents bourgs (décembre 2022) ;
- La définition d'un règlement d'intervention pour le stationnement sécurisé pour les vélos ;
- La mise en place d'un dispositif d'incitation financière au covoiturage ;
- L'expérimentation d'un service de location de véhicules.

Parallèlement, la CCVHA a signé fin 2024 un Contrat Opérationnel des Mobilités avec la Région Pays de la Loire, le Département de Maine-et-Loire, le Syndicat intercommunal d'énergies, les autres EPCI du bassin angevin.

Pour structurer et planifier ses actions, la CCVHA s'est dotée en avril 2025 d'un Plan de Mobilité Simplifié (PdMS).

Il s'organise en 5 axes stratégiques :

1. Mieux se déplacer vers l'extérieur du territoire ;
2. Mieux se déplacer à l'intérieur du territoire ;
3. Mieux transiter sur le territoire ;
4. Mieux s'informer pour se déplacer sur le territoire ;
5. Mieux organiser la mobilité sur le territoire.

Le PdMS comporte 19 actions qui se déploieront de 2025 à 2028. Il prévoit la mise en œuvre d'axes prioritaires :

- Définir une stratégie de communication sur la mobilité ;
- Conseiller sur l'offre de mobilité et inciter au changement d'habitudes ;
- Lancer une étude d'opportunité de lignes de covoiturage multimodales ;
- Elaborer un schéma des pôles d'échanges et aires de covoiturations multimodales ;
- Accompagner et animer le covoiturage ;
- Expérimenter un service d'auto-stop organisé et sécurisé.

Le coût global du plan de mobilité s'élève à 1,7 million € sur la période 2025-2028 (dont 1,3 million € pour la réalisation des aménagements cyclables inter-bourgs). Les dépenses liées à la mise en œuvre des actions prioritaires représentant un montant total de 433 600€ TTC (258 000€ en section d'investissement et 175 600€ en section de fonctionnement).

Le PdMS est aujourd'hui soumis à consultation du public.

Une synthèse des observations et propositions du public sera réalisée à l'issue de la consultation du public. Elle indiquera notamment les motivations de la prise en compte par la collectivité des propositions retenues.

Madame la Maire précise que le Département a octroyé une subvention de 235 200 € pour la liaison cyclable Thorigné/Le Lion.

Suite à la suggestion de la CCVHA, un panneau d'aire de covoiturage au parking du Grand Clos va être implanté afin d'officialiser cet emplacement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents donne un avis favorable au Plan de Mobilité Simplifié de la CCVHA.

3) 2025-12-02 TARIFS COMMUNAUX 2026

Madame Laurence POIRIER présente au Conseil Municipal la proposition du tableau des tarifs communaux 2026. Il est proposé d'effectuer une augmentation sur la location de la salle du Ponceau de 10 € pour les personnes de la commune et 20 € pour les personnes extérieures de la commune.

Une caution ménage avait été mise en place en décembre 2022 sur chacune des salles. Après plusieurs locations où le ménage n'a pas été effectué correctement et afin de faciliter le montant retenu sur la caution, 3 forfaits ménage sont proposés pour plus de clarté.

Madame Clémence BODARD-HAMON demande si les loueurs peuvent demander de ne plus faire le ménage des salles. Non, ces forfaits sont mis en place en cas de non-respect de l'article 15 du contrat de location et non pour que le personnel fasse le ménage à leur place.

Madame la Maire informe que les régisseurs de la pêche ont vendu pour 1 590 € de cartes ce qui couvre largement les frais de rempoissonnement.

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal décide de :

- Valider le tableau des tarifs 2026 tel que présenté.
- Demander à Madame la Maire de mettre en application ces tarifs pour 2026.

4) 2025-12-03 MARCHÉ ENT E-PRIMO 2026/2030

Monsieur Antoine MICHEL explique au Conseil Municipal que l'académie de Nantes propose à la commune d'adhérer au marché ENT- E-PRIMO 2026-2030. La municipalité a déjà adhéré au groupement de commande ENT 1^{er} degré sur la période du 19 juillet 2022 au 19 juillet 2026. C'est un environnement numérique de travail (ENT) pour les écoles. Il permet de fournir un point d'accès unique à un ensemble de services numériques, en rapport avec leurs activités, accessible en tout temps et tout lieu depuis n'importe quel terminal relié à l'Internet.

Les enseignants sont favorables au renouvellement, le coût est estimé 2,52 € par enfant soit environ 300 € annuels.

L'adhésion au présent groupement de commandes est d'une durée de 24 mois renouvelable tacitement une fois pour 24 mois, soit 48 mois en tout. Elle prend effet à compter de la date du 19 juillet 2026 et prend fin à l'issue du marché, soit le 19 juillet 2030.

La convention pourra être dénoncée au bout de la deuxième année par courrier adressé au rectorat dans les deux mois qui précèdent la fin de la première période de 24 mois si la municipalité le souhaite.

Il est demandé au Conseil Municipal d'accepter la signature de la convention d'adhésion à un groupement de commandes pour la mise en place d'un environnement numérique de travail dans les écoles de l'académie de Nantes.

Monsieur Damien BROSSAS demande si c'est une licence. Oui, c'est un accès en ligne qui est donné à l'école adhérente.

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal :

- Décide d'adhérer au groupement de commande ENT 1^{er} degré E-PRIMO 2026-2030.
- Décide de signer la convention d'adhésion à un groupement de commandes pour la mise en place d'un environnement numérique de travail dans les écoles de l'académie de Nantes.
- Autorise Madame la Maire à signer tous les documents pour la mise en place d'un accès ENT.

5) 2025-12-04 PROGRAMME 2025 – RÉNOVATION DU RÉSEAU DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC – ROUTE DE GREZ-NEUVILLE ET RUE DU PETIT BESNON

Monsieur Yannick CHEMINEAU, présente au Conseil Municipal, la rénovation 2025 de l'éclairage public de la route de Grez-Neuville et de la rue du Petit Besnon.

VU l'article L. 5212-26 du CGCT,

VU la délibération du Comité Syndical du SIEMML arrêtant le règlement financier en vigueur,

ARTICLE 1

La commune de Thorigné-d'Anjou par délibération du Conseil Municipal en date du 10 décembre 2025 accepte de verser une participation pour l'opération et selon les modalités suivantes :

- Rénovation éclairage public 2025
- Route de Grez-Neuville et rue du Petit Besnon
- Montant de l'opération : 10 421,61 € HT
- Taux de participation : 65 %.
- Montant de la participation à verser au SIEMML : 6 774,04 € HT

Les modalités de versement de la participation seront conformes aux dispositions du règlement financier en vigueur.

Madame Isabelle HERBERT demande pourquoi il y a une différence de nombre de candélabre entre la route de Grez-Neuville et la rue du Petit Besnon proportionnellement à la distance. Monsieur Yannick CHEMINEAU explique que la rue du Petit Besnon est plus récente que la route de Grez-Neuville. Le panneau d'agglomération route de Grez-Neuville a été reculé récemment après les dernières constructions.

ARTICLE 2

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de NANTES dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

ARTICLE 3

Madame la Maire de Thorigné-d'Anjou
Le Comptable de la Collectivité de Thorigné-d'Anjou
Le Président du SIEMML,

Sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

6) 2025-12-05 DEMANDE D'ADMISSION EN NON-VALEUR

VU le Code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

Madame Laurence POIRIER présente au Conseil Municipal une proposition d'admission en non-valeur n°6899040115 déposée par Madame le comptable public.

CONSIDÉRANT que toutes les opérations visant à recouvrer ces créances ont été diligentées par Madame le Trésorier dans les délais réglementaires ;

CONSIDÉRANT qu'il est désormais certain que ces créances ne pourront plus faire l'objet d'un recouvrement ;

Madame Laurence POIRIER propose d'accepter les demandes d'admission en non-valeur pour un montant global de 0,50 €, réparti sur 1 titre de recette émis en 2021, sur le Budget principal.

L'ensemble des procédures juridiques de recouvrement dont il dispose ayant été mises en œuvre, il est proposé au Conseil Municipal d'admettre en non-valeur le titre de recette faisant l'objet de cette demande n° 6899040115.

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, le Conseil municipal décide :

- D'admettre en non-valeur le titre de recette faisant l'objet de la présentation de demande en non-valeur n°6899040115, pour un montant global de 0,50 € sur le Budget principal.
- PRECISE que les crédits nécessaires à l'admission en non-valeur sont inscrits au Budget général 2025, à l'article 6541.

7) 2025-12-06 DEVIS À VALIDER

Monsieur Antoine MICHEL présente plusieurs devis pour les structures de jeux :

Société KOMPAN pour un montant de 68 180,76 € TTC, décomposé de la façon suivante :

- ✓ Une tyrolienne pour un montant de 22 496,76 € TTC,
- ✓ Une balançoire pour un montant de 12 518,40 € TTC,
- ✓ Un abri enchanté pour un montant de 33 165,60 € TTC.

Société SDU pour un montant de 49 970,06 € TTC décomposé de la façon suivante :

- ✓ Une tyrolienne pour un montant de 15 681,18 € TTC,
- ✓ Une balançoire pour un montant de 9 648,88 € TTC,
- ✓ Un jeu de grimpe et glisse pour un montant de 24 640 € TTC.

La différence de prix se situe principalement par rapport aux dalles améliorant le confort et la sécurité, qui sont plus importantes dans le devis de chez KOMPAN.

Le Département a accordé une subvention à hauteur de 20 % des travaux. La sécurisation des jeux au Ponceau sera réalisée lors de l'aménagement du parking du Ponceau. Les jeux pourraient être réalisés au printemps.

Monsieur Damien BROSSAS demande si l'installation des jeux est bien en attente de l'éventuelle réalisation du Pump-Track. Oui potentiellement en attente de l'élaboration du PLUi pour la modification de la zone.

Monsieur Yannick CHEMINEAU présente un devis complémentaire de la société ABCP pour les éléments suivants de la salle de l'étang pour un montant de 1 122,62 € TTC :

- Grille et glissières pour les chambres froides,
- Un meuble en inox,
- Des casiers de lavage pour les assiettes et des bacs de trempage pour les couverts.

Finalement le meuble en inox ne sera pas retenu, la cuisine va être réorganisée autrement. Par conséquent le devis sera négocié au niveau du montant de la livraison et de l'installation. En retirant le meuble en inox le devis sera d'un montant de 659,60 € TTC au maximum.

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal décide de valider les devis suivants :

- Société SDU pour un montant de 49 970,06 € TTC pour la création d'une tyrolienne, d'une balançoire et d'un jeu de grimpe et glisse.
- Société ABCP pour un montant maximum de 659,60 € TTC pour le rajout de grilles et glissières dans les chambres froides et des casiers de lavages et trempages.

8) DÉCISIONS DU MAIRE

DEC 25-2025

Reprise de provision pour créances douteuses

DEC 26-2025

Virement de crédit du compte 2138 au compte 1348 pour le remboursement de la subvention du Pump-track.

DEC 27-2025

Virement de crédit du compte 2138 au compte 203 pour l'étude de faisabilité de la restructuration de la Grange de l'Abbaye et de ses abords ainsi que l'étude paysagère du jardin de l'Abbaye.

Madame la Maire précise que la SEDA va verser un fond de participation de 10 000 € pour l'étude et l'aménagement du jardin de l'Abbaye.

DEC 28-2025

Validation d'un devis :

- Entreprise PREVELIT pour la création des schémas électriques des bâtiments pour un montant de 1 440,00 € TTC.

DEC 29-2025

Mise à jour du Plan Communal de Sauvegarde

9) QUESTIONS DIVERSES.

REPAS DES AINÉS : Madame Laurence POIRIER remercie l'ensemble des élus pour leurs participation ainsi que les membres de l'Action Sociale.

Après cette festivité, une demande verbale a été formulée auprès des élus présents. Les aînés souhaiteraient utiliser la salle de l'étang en période hivernal pour leur rencontre du jeudi. Une réponse va leur être apportée.

AGRIVOLTAÏSME : Madame la Maire présente un projet d'agrivoltaïsme porté par un exploitant agricole sur la commune. Madame la Maire précise que la CCVHA a écrit une charte pour encadrer l'agrivoltaïsme qui comprend le respect des 200 m avec les riverains et les chemins pédestres référencés, concertation avec les riverains. La CCVHA tout comme la commune demandent l'application de cette charte. Un pôle ENR a lieu le 11 décembre avec les services de la DDT, CCVHA et TECHSOLAIRE pour échanger sur le projet. Madame Isabelle HERBERT demande s'il y a d'autre projet de ce genre. Madame la Maire répond que oui, 11 projets sur le territoire de la CCVHA.

Monsieur Anthony MÉZIÈRE trouve le projet très bien et précise qu'il est préférable d'avoir des panneaux solaires plutôt qu'une carrière à côté de chez soi.

BASES FISCALES : Madame la Maire explique que dans une démarche d'équité fiscale, un travail d'audit sur les bases fiscales est proposé par la CCVHA à toutes les communes avec le cabinet Ecofinance.

VIABILIS : Madame la Maire informe que VIABILIS a proposé une rencontre le 13 janvier 2026 pour la présentation des esquisses à tous les membres du conseil.

BOUCLES ÉQUESTRE : Madame Catherine LE JALLÉ présente la nouvelle boucle équestre initiée par la commune de Sceaux d'Anjou en collaboration avec la CCVHA, l'échappée bocagère. Cette boucle de 23km700 vient se raccorder à la première boucle « Entre rives & villages de charme ». La boucle est également référencée au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et Randonnée (PDIPR).

BALADE À ROULETTES : Madame Catherine LE JALLÉ présente le nouveau circuit roulant « Balade à roulettes » à destination des personnes à mobilité réduite, familles avec poussettes et enfants sur drapsienne.

Plusieurs noms ont été évoqués pour ce circuit :

- Balade douce
- Rand'ouce à roulettes
- Promenade à roulette
- P'tit tour roulant

P'tit tour roulant est le nom retenu.

MIROIR RUE JEAN BERNIER : Monsieur Antoine MICHEL alerte sur une problématique pour accéder de la rue de l'Abbaye sur la rue Jean Bernier, aucune visibilité au niveau du stop. Afin d'y remédier il faudrait installer un miroir en face.

Madame Laurence POIRIER explique que cette problématique existe également au niveau de la rue du Ponceau pour accéder rue Jean Bernier.

MATÉRIEL À VENDRE : Madame Laurence POIRIER présente le matériel répertorié pouvant être vendu par le biais du site leboncoin ou autre.

LOCAL CULINAIRE : Madame la Maire informe que la vente aux enchères du matériel a été effectué mercredi dernier et les clés ont été rendus. Le local est à nouveau disponible et pourrait être remis à la location.

MACHINE À PIZZA : Madame la Maire informe que le dossier est toujours en cours.

AVAP : Madame la Maire informe que le règlement de l'AVAP étant contraignant au niveau des dossiers d'urbanisme, il serait judicieux de le modifier. Elle demande l'accord de l'équipe municipale pour officialiser la demande auprès du président de la CCVHA. Ce travail pourrait être réalisé dans le cadre de l'élaboration du PLUi.

DATES A RETENIR :

- 13 décembre - Arrivée du Père Noël et défilé de tracteur – ANIM'THORIGNÉ
- 14 décembre - Conte de Noël – AAT avec la chorale « Au Fil des notes » du Lion d'Angers
- 18 décembre – Commission de la révision des listes électorales
- 16 janvier – Vœux de la municipalité
- 23 janvier – Concours de palets – APE
- 31 janvier – Soirée omelette – ANJOU BACONNE FC

PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL :

- Mercredi 28 janvier 2026
- Mercredi 25 février 2026

FIN DU CONSEIL MUNICIPAL À 22H19

La secrétaire de séance,

Catherine LE JALLÉ.



La Maire

Christelle LAHAYE

